

PLFSS 2024

Notre politique de santé publique a fait un bond en avant cette nuit à l'Assemblée nationale :

Une hausse des taxes sur les sucres ajoutés dans les sodas et plats ultra-transformés est adoptée !

Paris, le 19 octobre 2023

Alors que l'obésité et le surpoids sont des facteurs de risque pour de **nombreuses pathologies chroniques** (diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, stéatose hépatique non alcoolique, dite « maladie du soda », cancers) et qu'ils ont des **conséquences psychologiques et sociales importantes** (dépression, isolement, mauvaise estime de soi) :

- Un **Français sur deux est en situation de surpoids ou d'obésité** (Inserm) ;
- Près de 18% des enfants de 6 à 17 ans sont en surpoids ou obèses ;
- Depuis 1997, l'obésité chez les 18-24 ans a été multipliée par plus de quatre.

Au-delà du coût humain qu'elles font supporter aux patients, les maladies chroniques représentent pour la société un coût économique et financier considérable.

Ces **deux amendements, adoptés en Commission des affaires sociales**, ont pour objectif de limiter l'ajout de sucre dans les sodas et les plats ultra-transformés par certaines industries agro-alimentaires.

1°) Création d'une taxe sur les sucres ajoutés dans les produits transformés

Il est avéré qu'une consommation importante d'aliments ultra-transformés est associée à un sur-risque d'obésité, de diabète et de cancer. Elle serait également associée à un sur-risque de dépression (Inserm).

Notre consommation de ces produits riches en sucres et en sel ne cessent d'augmenter. Afin d'inciter les industriels à diminuer les quantités de sucres ajoutés à ces produits, j'ai proposé un amendement visant à créer une taxe sur les sucres ajoutés dans ces produits.

2°) Hausse de la taxe sur les boissons sucrées, dite « taxe soda », sur le modèle britannique

L'évaluation de l'efficacité de cette taxe a montré que sur 822 boissons étudiées, la taxe **n'avait pas fait varier le contenu en sucre pour 90% des références**. Les Français ont baissé, en moyenne, leur consommation de moins d'un gramme de sucre par jour.

Au Royaume-Uni, cette taxe, appliquée à des taux d'accises plus élevés, a permis de **faire chuter de 40% la proportion des boissons au-dessus du seuil de 5g de sucre pour 100 ml**, et la consommation de **30 g de sucre par ménage par semaine**.

C'est pourquoi, j'ai proposé un amendement réformant la taxe soda française à l'image de la taxe britannique.

L'objectif n'est pas une hausse des coûts pour le consommateur mais une reformulation des produits par les industriels.

Cyrille Isaac-Sibille